

ARCAD

cancérologie
digestive

FONDATION



Recherche
Sensibilisation
Dépistage

Engagés contre
les cancers digestifs,
engagés pour la vie !

À télécharger gratuitement sur www.fondationarcad.org :

A.R.C.A.D édite 6 guides pour les patients, leurs aidants et les professionnels de santé. Symptômes, diagnostics, traitements, parcours de soin et conseils pratiques y sont détaillés pour chacun des cancers digestifs les plus courants.



Notre vocation

Être un acteur de référence de l'oncologie digestive en France.

Nos missions

Aux côtés des patients, de leurs aidants et des professionnels de santé, nous œuvrons pour :

- soutenir et promouvoir la recherche clinique ainsi que des soins de qualité aux patients,
- informer et aider les patients atteints d'un cancer digestif,
- sensibiliser la population et les acteurs de santé pour une prévention et un dépistage accrus.

Une fondation dédiée

Créée en 2006 par le Professeur Aimery de Gramont et présidée depuis 2022 par le Professeur Thierry André, la Fondation A.R.C.A.D est la seule fondation reconnue d'utilité publique exclusivement dédiée à la lutte contre les cancers digestifs en France.

Sa gouvernance est assurée par un conseil d'administration, et un commissaire du gouvernement, représentant de l'État à titre consultatif. Son conseil scientifique se réunit régulièrement afin d'étudier les dossiers de demande de subventions dans le cadre de projets portés par des unités de recherche nationales.

Dernier-né des instances de la Fondation, le comité mécénat a pour vocation d'étudier toutes les demandes de subventions de projets en lien avec l'amélioration du parcours de soin ou de la qualité de vie, ainsi que les demandes de soutien de congrès portés par des sociétés savantes ou des associations de patients.

Enfin, une équipe de 3 permanents travaille au quotidien pour développer des projets, des actions de levées de fonds et de visibilité de la Fondation.

Une reconnaissance internationale

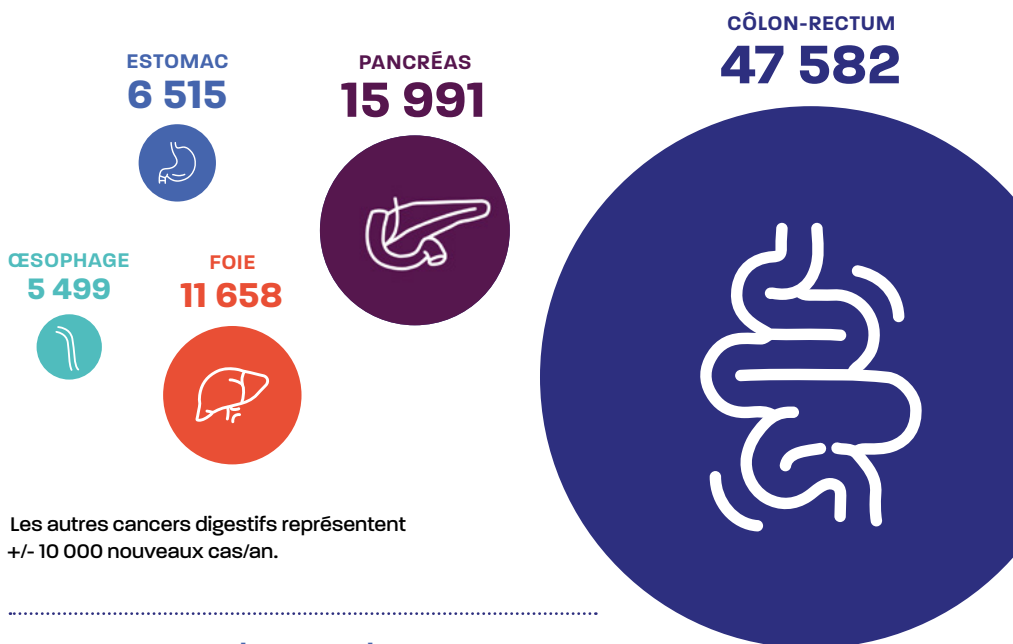
La Fondation A.R.C.A.D fédère par ailleurs 150 leaders internationaux impliqués dans les A.R.C.A.D data bases (des milliers de données issues d'essais cliniques). Des travaux sont menés grâce à celles-ci avec des enjeux majeurs d'amélioration de :

- la connaissance des pathologies pour une médecine de plus en plus personnalisée,
- la méthodologie des essais cliniques,
- l'évaluation des stratégies thérapeutiques pour un accès plus rapide aux innovations.

Les cancers digestifs désignent l'ensemble des tumeurs malignes qui se développent avec comme point de départ le tube digestif - l'œsophage, l'estomac, l'intestin grêle, le côlon, le rectum et l'anus, le foie, les voies biliaires ou le pancréas.

Les cancers colorectal, du pancréas et du foie figurent parmi les 10 cancers les plus fréquents en France.

100 000 nouveaux cas de cancers digestifs par an



Le cancer colorectal



Détecté suffisamment tôt, notamment grâce au dépistage, le cancer colorectal guérit dans 9 cas sur 10. Or seul 1 cancer sur 5 est diagnostiqué à un stade précoce.



Forts de vos dons, nous avançons contre les cancers digestifs



tél. +33 1 47 31 69 19 • mail : contact@fondationarcad.org • www.fondationarcad.org

 FondationArcadCancerologieDigestive |  fondation-arcad-cancerologie-digestive

Bulletin de soutien

**OUI, je soutiens dès aujourd'hui
la Fondation A.R.C.A.D. avec un don de :**

50 € 100 € 200 €

Autre montant €

Je souhaite recevoir un reçu fiscal : oui non

Je joins mon règlement par chèque à l'ordre de
Fondation A.R.C.A.D., 45 rue de Croulebarbe – 75013 PARIS

Un don en ligne est possible sur www.fondationarcad.org

Vos dons à la fondation sont éligibles à la réduction d'impôt sur le revenu et à l'impôt sur la fortune immobilière en ce qui concerne les particuliers, et à l'impôt sur les sociétés pour les entreprises. Vous trouverez toutes les informations relatives à la fiscalité sur notre site.

75 % de votre don pour l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) dans la limite de 50 000 € de don par an. > un don de 2 000 € coûte 500 € après déduction.
66 % de votre don pour l'impôt sur le revenu (IR). > un don de 1 000 € coûte 340 € après déduction.

60 % du don dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires annuel pour l'impôt sur les sociétés (IS). > un don de 15 000 € coûte 6 000 € après déduction.

cancérologie
digestive
ARCAD
FONDATION